

18ème Concours Graines d'Agro 2026-2027

Règlement du concours

ARTICLE 1 : Présentation du concours

L'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dénommé l'Institut Agro, ci-après désigné **l'Institut Agro** (Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel) lance la dix-huitième édition du **concours Graines d'Agro**, en partenariat avec la **Fondation Institut Agro**. Ce concours est ouvert à tous les porteurs de projet dont le projet est en relation avec les thématiques de formation et recherche de l'Etablissement : Alimentation, Agriculture, Environnement, Paysage, et est susceptible d'apporter une réponse innovante pour contribuer aux transformations agroécologiques, alimentaires, numériques, climatiques, énergétiques, économiques et sociales, pour mieux vivre dans un environnement préservé.

Comité d'organisation :

Pour favoriser le bon déroulement du concours, il est créé un comité d'organisation composé de représentants de l'Institut Agro et de la Fondation Institut Agro.

Pour tout renseignement, adressez vos questions par courriel à : graines-agro@institut-agro.fr

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Les candidats

Tous les candidats doivent remplir la condition suivante :

- Résider en France, et ne pas avoir déposé les statuts de l'entreprise pour le projet présenté au concours.

Peuvent candidater :

- Les étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur du territoire français, quel que soit l'établissement d'accueil.
- Les lycéens actuellement en formation en lycée d'enseignement agricole du territoire français.
- Les anciens étudiants, diplômés de l'un des établissements de l'Institut Agro ou diplômés de l'un de nos établissements partenaires.

Ne sont pas admis à concourir :

- Les personnels de l'Institut Agro et des établissements organisateurs.
- Les porteurs de projet ayant déjà déposé les statuts de l'entreprise pour le projet présenté au concours.
- Les anciens lauréats du concours Graines d'Agro

Les projets

Tout projet présenté doit satisfaire aux critères généraux suivants sur le fond et sur la forme :

- Être un projet personnel présentant une certaine originalité et créativité.
- Relever des thématiques de l'établissement (alimentation, agriculture, environnement, paysage).
- Contribuer à la transition écologique, sociale et/ou au développement des territoires en mettant l'accent sur des pratiques environnementales et/ou sociales vertueuses.
- Faire preuve de faisabilité et d'ambition par rapport aux suites et retombées éventuelles.
- Comporter un plan de réalisation.
- Présenter une qualité de rédaction et présentation soignée.
- Répondre à un besoin caractérisé (analyse du marché)

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Tout candidat souhaitant participer au concours **Graines d'Agro** doit retourner, uniquement par courriel à l'adresse: graines-agro@institut-agro.fr, le formulaire de présentation de son projet (voir Dossier n°1 en annexe 1), dûment complété, **sous format PDF ainsi qu'une vidéo de présentation du projet (voir Vidéo 1 en annexe 2).**

Ce formulaire est à télécharger sur le site :

- www.institut-agro-montpellier.fr

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de participation tant de forme (délai, qualité de présentation et de rédaction, format PDF, etc.) que de fond (voir Article 2) ne sera pas validé. Toute tentative de fraude entraînera l'annulation immédiate de la participation.

ARTICLE 4 : Modalités de sélection

- Présélection

La transmission du dossier n°1 et de la vidéo n°1 se fera, **au plus tard lundi 30 novembre 2026** à 23h59, par courriel à l'adresse graines-agro@institut-agro.fr

Une présélection des projets s'effectuera sur la base de ces 2 éléments par un Jury interne composé de représentants de l'Institut Agro et de la Fondation Institut Agro.

- Sélection finale

Les candidats dont les projets auront été présélectionnés devront remettre un dossier complémentaire (voir trame d'aide Dossier n°2 en Annexe 3) et une vidéo (**voir cahier des charges Vidéo 2 en Annexe 4**) à transmettre uniquement par courriel à l'adresse : graines-agro@institut-agro.fr

La date limite de remise du **dossier N°2 et de vidéo n°2**, est fixée au **dimanche 24 janvier 2027 à 23h59**.

Les candidats seront ensuite invités à présenter oralement leur projet devant un Jury composé d'experts choisis en fonction de la thématique des projets. Les modalités sont les suivantes :

- 6 minutes pour la présentation orale
- suivie de 20 minutes de questions du jury

Pour un projet monté en équipe, un chef de projet doit être désigné pour représenter les autres membres.

Il est prévu que les auditions se déroulent les **4 et 5 février 2027**. Les horaires exacts seront précisés ultérieurement.

5 prix seront décernés

- **Le prix « Agriculture durable et transition écologique »** récompensera un ou plusieurs projets dans le domaine de l'agriculture et de la transition écologique, avec un impact environnemental et/ou sociétal positif, porté par un ou des candidats de l'Institut Agro
- **Le Prix « Alimentation durable »** récompensera un ou plusieurs projets démontrant une démarche d'éco-conception dans les champs de l'alimentation et ou de l'agroalimentaire, porté par un ou des candidats de l'Institut Agro
- **Le Prix « Graine d'initiative »** récompensera un ou plusieurs projets dont la démarche est guidée par des valeurs de solidarité, de coopération et d'utilité collective. Il valorisera notamment les initiatives contribuant à renforcer le lien social, l'écocitoyenneté, l'éducation, la solidarité locale ou internationale, la culture ou le développement des territoires, porté par un ou des candidats de l'Institut Agro
- **Le Prix « Graine d'ailleurs »** récompensera un ou plusieurs projets portés par des candidats externes à l'Institut Agro ou par des alumni.
- **Le Prix « Coup de cœur »** sera décerné au projet qui obtiendra le plus grand nombre de voix après le vote du public lors de la finale

Les principaux critères d'évaluation pris en compte dans l'attribution des prix sont les suivants :

- Originalité et pérennité du projet
- Nature et intensité de l'innovation
- Impact positif sur l'environnement et/ou la société
- Faisabilité technique et rentabilité économique
- Avantage concurrentiel sur le territoire
- Mise en œuvre
- Résultats et impacts envisagés
- Compétences et complémentarité de l'équipe et du porteur

Engagement de présence

Tout candidat présélectionné s'engage à tout mettre en œuvre pour venir présenter son projet devant le jury. En cas d'empêchement, il doit impérativement en avvertir le comité d'organisation 3 (trois) semaines avant la soutenance et si dans ce cas aucune solution n'est trouvée pour que son projet soit présenté au jury, il sera éliminé.

Attribution des prix

Une fois les soutenances terminées, le comité d'organisation du concours se réunira, et sur la base des recommandations des différents jurys, décidera de l'attribution des prix.

Les noms des lauréats resteront secrets jusqu'à la remise des prix.

Pour les projets déposés en équipe, une personne devra être désignée pour toucher l'intégralité du prix attribué au projet. Ce chef de projet sera l'interlocuteur privilégié des organisateurs du concours.

ARTICLE 5 : Les Jurys

Ils seront constitués une fois réalisée la pré-sélection des projets.

Leur composition sera adaptée en fonction du contenu et thématiques des projets.

Les délibérations des Jurys se feront et resteront dans la confidentialité.

Les membres des Jurys ont pris connaissance du présent règlement et sont tenus à un devoir de confidentialité.

ARTICLE 6 : Remise des prix

Le concours est doté de 8 000 € qui sont répartis par le comité d'organisation sur les différents prix : prix Alimentation durable, prix Agriculture durable et transition écologique, prix Graine d'ailleurs, prix Graine d'initiative et prix Coup de cœur,

Les montants des prix seront adaptés en fonction de la nature du projet et de son stade de développement et des différents besoins pour sa réalisation.

L'annonce des lauréats aura lieu lors de la remise des prix le **23 février 2027** à 18h00 à l'Institut Agro Montpellier et en diffusion numérique dans les établissements partenaires.

Les lauréats s'engagent à tout mettre en œuvre pour être présents à cette cérémonie ou se faire représenter par un membre de leur équipe.

ARTICLE 7 : Calendrier

- **6 octobre 2026** : ouverture des inscriptions
- **30 novembre 2026 23h59** : date limite de dépôt des projets (dossier n°1 et vidéo n°1)
- **15 décembre 2026** : présélection des projets et annonce par mail des résultats le 15 décembre 2026
- **4 au 8 Janvier 2027** : ateliers d'accompagnement (entre midi et deux ou en fin de journée)
- **24 janvier 2027 23h59** : date limite de remise des dossiers complets (dossier n°2, et vidéo n°2)
- **4 et 5 février 2027** : audition des candidats par les jurys
- **23 février 2027** : cérémonie de remise des prix

ARTICLE 8 : Clauses de réserves

Le comité d'organisation se réserve le droit, sans engager sa responsabilité :

- De modifier la valeur globale de la dotation ou le nombre de prix énoncés à l'article 6 en cas d'un nombre insuffisant de projets de qualité.
- De proroger, d'écourter, de modifier le calendrier de déroulement ou d'annuler la présente opération, si la qualité des projets présentés est insuffisante ou si le nombre de candidatures est insuffisant.
- D'arbitrer tout litige concernant les protestations liées au présent concours.

ARTICLE 9 : Acceptation du Règlement et obligations

La participation au concours et le dépôt de dossier de candidature entraînent, pour les participants, l'acceptation de l'ensemble des clauses du présent règlement et pour les lauréats l'acceptation à titre gratuit de la publication, selon tous modes, des résumés des projets (à fournir par les candidats retenus pour l'étape de sélection), à des fins médiatiques dans le cadre de la présente opération.

Les lauréats s'engagent à n'utiliser les dotations que dans le cadre de la réalisation du projet. A cet effet, à la demande de l'Institut Agro, les lauréats s'engagent à fournir un an après la remise du prix un bilan du projet. Celui-ci pourra rester confidentiel à la demande expresse du candidat. Si aucune justification sur l'utilisation du prix prévue pour le projet n'est fournie, le prix devra être restitué à la Fondation de l'Institut Agro.

Les membres du comité d'organisation et des jurys s'engagent à ne pas diffuser les coordonnées des participants sans accord préalable des intéressés, ni aucune information confidentielle relative au projet.

ARTICLE 10 : Traitement des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le dossier de candidature sont à destination du comité d'organisation et des jurys du concours Graines d'Agro. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Contacts concours : graines-agro@institut-agro.fr

Amélie Fuchs – Référente Entrepreneuriat Etudiant – 06 64 15 52 01

Montpellier, le 06 octobre 2026

Signature de l'ordonnateur

Le Président de la Fondation Institut Agro,
*Par délégation, Agathe Esposito, Déléguée
générale de la Fondation Institut Agro*

Agathe Esposito

Annexe 1

Concours Graines d'Agro 2026-2027

Dossier N°1
(à remplir directement)

1. Le projet

Acronyme du projet:

Les points clefs de mon projet 1 PAGE MAXIMUM!

Voici à titre d'exemples quelques critères pour vous aider dans votre rédaction :
Origine du projet, l'objet du projet, caractère innovant (originalité, créativité, nouveauté), ouverture sur l'international, ambition et impact attendu.

2 Motivation (4 lignes maximum par réponse)

- Pourquoi participez-vous à ce concours ?
- En quoi votre projet mérite-t-il d'être sélectionné ?
- Quelles sont vos attentes de ce concours (prix, accompagnement, conseils, etc.) ?

3 Positionnement du projet

Thématique	Création d'un nouveau produit/service	Création d'une entreprise	Une initiative citoyenne et/ou solidaire	Solution Agriculture durable	Autre (préciser)
Alimentaire					
Agriculture					
Environnement					
Social					
Autre (préciser)					

4 Qui porte le projet ?

Personne référente sur le projet

Coordonnées

NOM : Prénom :

Age :

Adresse :

Code postal: Ville :

Téléphone portable :

E-mail institutionnel :

E-mail personnel :

Situation actuelle

Statut : Lycéen Etudiant Actif

Cursus suivi (niveau et nom de la formation, nom de l'établissement) :

Année d'obtention du dernier diplôme :

Situation professionnelle :

Compétences (acquises ou à développer) pour mener le projet (**5 lignes maximum**) :

Si le projet est réalisé en groupe

Compléter le tableau ci-dessous pour présenter les autres membres de l'équipe-projet :

NOM	Prénom	Cursus suivi et niveau d'études	Situation actuelle	Compétences en rapport avec le projet et répartition des rôles

Mes engagements

Je soussigné-e.....en tant que candidat-e au concours **Graines d'Agro** certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du concours et m'engage à respecter les conditions de participation indiquées.

Date et signature

Attention !

Le présent formulaire est à renvoyer uniquement sous format PDF en un seul fichier nommé « GA2027-D1-NOM Prénom-Nom du projet », par mail à l'adresse:
graines-agro@institut-agro.fr

Clôture des inscriptions le 30 novembre 2026 à 23h59.

Annexe 2

Consignes pour la vidéo N°1

La vidéo N°1 doit être une vidéo simple mettant en scène le porteur de projet.

Elle est destinée exclusivement aux membres du jury de présélection chargé de sélectionner les idées ou projets innovants porteurs d'impacts, qui ont la plus grande chance d'aboutir. Elle permet au porteur de projet de s'adresser directement au jury de présélection. Elle ne sera pas diffusée en dehors du jury.

Elle est tournée sur smartphone ou sur votre ordinateur en format paysage et vous la transmettez en format Mp4. A des fins de diffusion, l'auteur de la vidéo s'assure que le contenu de celle-ci (image, son, photo etc...) est entièrement « libre de droits ».

Elle comprend :

- une page d'accueil mentionnant " L'Institut Agro – 18^{ème} Concours Graines d'Agro 2026-2027" + Nom du Projet
- une présentation d'**1 mn** maxi, le jury y trouvera les informations suivantes dans l'ordre de votre choix
- Présentez l'équipe
- A quelle contrainte/problématique souhaitez-vous répondre ?
- Quelle solution/projet pouvez-vous apporter ?
- En quoi le projet est-il innovant et impactant ?

Nous aurons besoin de la **transmission du lien d'accès** à votre vidéo (en utilisant par exemple We Transfer) **au plus tard pour le 30 novembre 2026 avant minuit**, sur l'adresse : graines-agro@institut-agro.fr

Annexe 3

Trame d'aide à la rédaction du dossier n°2

(UNIQUEMENT pour les projets qui auront été présélectionnés)

Merci de rédiger ce document de manière claire et synthétique, vous pouvez organiser les rubriques comme vous le souhaitez, ajouter des graphiques et des schémas illustrés.

Nom du projet

Nom de la personne référente sur le projet, présenter la répartition générale des responsabilités entre les membres de l'équipe

Pourquoi votre offre ?

- Quel besoin avez-vous identifié ?
- Quelle est votre proposition de produit ou de service pour répondre au besoin identifié ?
- En quoi votre activité aura un impact sur le plan sociétal ? Sur le plan environnemental ?
- Quels avantages apportent votre solution par rapport aux concurrents ? Quel est votre savoir-faire ? Ou votre technologie ? Quels seront les utilisateurs de votre offre de produit/service ?
- Caractériser le marché (taille, tendances) sur lequel évoluera votre solution et les concurrents présents sur ce marché
- De quels partenaires aurez-vous besoin ?

Votre modèle économique

- Quelle sera votre clientèle cible ? Comment pouvez-vous vous faire connaître auprès d'elle ? A quel prix allez-vous proposer votre offre ?
- Votre projet sera-t-il rentable ?
- Quel est votre scénario de vente pour la première année ? Quelles seront vos dépenses d'investissement ? Vos coûts d'exploitation ? Vos besoins en financement ?
- De quels investissements avez-vous besoin pour la première année de fonctionnement ? Estimez vos charges de fonctionnement
- Estimer les ventes et les bénéfices/pertes

Quelles sont les perspectives d'évolution à 3 ans de votre entreprise, et la part de marché visée ?

Votre auto-évaluation : quels sont les points forts et les axes de progrès du projet, les opportunités et les menaces du marché ?

En synthèse : **résumer votre projet en 1 phrase**

Vous pouvez utiliser la grille ci-dessous pour schématiser votre modèle économique.

Important :

Le nombre de pages maximum autorisé est de 6 hors annexes.

11 avec annexes.

La date limite d'envoi des dossiers sous format PDF en un seul

fichier nommé « GA2027-D2-NOM Prénom-Nom du projet »,

est fixée au 24 janvier 2027 avant minuit,

uniquement à l'adresse :

graines-agro@institut-agro.fr

ANNEXE 4

Consignes pour la vidéo N°2

La vidéo est tournée sur smartphone ou sur votre ordinateur, en format paysage. Elle est transmise en format Mp4.

Vous intégrerez :

- une page d'accueil mentionnant " L'Institut Agro Montpellier - Concours Graines d'Agro 2026-2027" + Nom du Projet
- un pitch d' 1mn30 maxi, le lieu et la mise en scène sont libres de choix.
 - Présentez l'équipe
 - A quelle contrainte/problématique souhaitez-vous répondre ?
 - Quelle solution/projet pouvez-vous apporter et quels sont les impacts attendus ?
 - Quels sont les points-clefs de mon projet ?
 - Quelle est mon ambition à terme ?
 - Qu'est-ce qui est important pour moi dans le projet ?
- une page de fin avec logos des organisateurs, partenaires et logo Graines d'Agro (en pièce jointe)

Merci d'intégrer les sous-titres à votre vidéo. Si vous n'y arrivez pas, nous vous demandons de joindre le texte de votre discours, en fichier word séparé, pour que le service audio-visuel puisse intégrer les sous-titres dans la vidéo.

Si vous utilisez de la musique, veiller à n'utiliser que des illustrations et musiques libres de droit, en effet cette vidéo est destinée à être diffusée largement sur la plate-forme Ticéa, sur la plate-forme des Alumni, ainsi que sur les sites Internet des établissements.

Nous aurons besoin de la **transmission du lien d'accès** à votre vidéo (en utilisant par exemple We Transfer) **au plus tard pour le 24 janvier 2027 avant minuit**, sur l'adresse : graines-agro@institut-agro.fr